



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

Mairie
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 16
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 20/04/2023
Date d'affichage de la convocation : 20/04/2023
Délibéré par le Conseil Municipal
A Cubzac-les-Ponts le 24/04/2023

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 27 AVR. 2023

ID : 033-213301435-20230424-2023_040_V2-DE

Délibération n° 2023-040

Lundi 24 Avril 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-quatre du mois d'avril à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt avril deux-mille-vingt-trois

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD - Isabelle BERNADET - Elodie KOPF - Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nathalie TRIGANT procuration à Jean-Pierre PRAT

Absent(s) excusé(s) : Nathlaie TRIGANT – Benoit DULAU – Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Cyril CHERIGNY

DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE AU TITRE DE LA VOIRIE COMMUNALE, POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE SECURISATION RUE DE LA REDOUTE

Vu le projet de remise en état et de sécurisation de la voirie rue de la redoute,
Vu la délibération n°2022-0021 du 10 février 2022, portant lancement d'un MAPA pour la remise en conformité de la voirie communale à la suite des travaux de la station d'épuration de Porto,
Vu l'assistance du Grand Cubzaguais – Communauté des communes dans la réalisation du cahier des charges et prescriptions techniques de ce projet,
Vu le montant estimatif des travaux de 590 335.16€ HT,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Ce projet de remise en état de la voirie de la Redoute et de sa mise en sécurité, fait suite aux travaux de la station d'épuration de Porto ; pour la création d'un méthaniseur. En effet, ces travaux ont engendré un fort passage de véhicules sur cette voirie qui n'était pas initialement destinée à ce type de trafic. Dans ce projet de remettre en état le tablier routier, le choix de la commune a été de prendre en compte, en plus de ce dernier, la mise en place d'élément de sécurité, la gestion d'écoulement des eaux, ainsi que la possibilité d'enfouir les réseaux dans le futur.

Il convient de demander au Département de la Gironde une subvention au titre de l'aménagement de voirie et de sécurité, pour cette voie dont la commune est propriétaire. La demande de

subvention, au titre de cette politique est plafonnée pour les travaux à 25 000,00€, avec un taux de subvention de 35% maximum. En complément, il faudra prendre en compte le coefficient de solidarité attribué à la commune pour calculer le montant de cette dernière (0,95 à ce jour).

Le montant estimatif de l'opération est de 590 335,16€ HT pour les travaux.

Au regard du coût de l'opération sur le budget de la commune, il convient de solliciter les subventions d'investissements selon le plan de financement suivant :

Montant du projet HT	Subventions sollicitées au titre	Taux de la Subvention	Montants des subventions sollicitées
708 000,00€ Travaux de voirie et sécurisation de la rue de la Redoute	SIAEPA	22,74%	161 000,00€
	Subvention d'investissement CONSEIL DEPARTEMENTAL Aménagement et équipement publics VOIRIE ET SECURITE	1,17%	8 312,50€
	Sous – Total	23,91%	169 312,50€
	Autofinancement Communal	76,09%	421 202,66€
	Total	100,00%	590 335,16€

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des différentes subventions pour la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet d'investissement relatif aux travaux de voirie et de sécurisation de la rue de la Redoute, ainsi que de l'estimatif de ce dernier,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre de la Voirie et Sécurité auprès du Conseil Départemental de la Gironde, une aide financière de 8 312,50€ pour les travaux de communale, dans la cadre de sa politique d'aménagements et équipements publics,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

Le Maire,

Alain TABONE

